

DÉCLARATION GLOBALE SUR LA CRÉATION D'UN LIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Principes directeurs

Chez Charles River, nous nous engageons à maintenir un environnement de travail positif et épanouissant dans lequel les employés se sentent valorisés, respectés, en sécurité et exempts de toute forme de harcèlement, de discrimination et d'intimidation (également appelée « victimisation » et « harcèlement psychologique »). Une culture d'inclusion, d'égalité des chances, de traitement équitable et de diversité est au cœur de nos valeurs fondamentales. Promouvoir la dignité, la tolérance et la décence les uns envers les autres est non seulement ce qu'il convient de faire, cela nous offre aussi de meilleures possibilités de travailler en collaboration pour faire progresser la santé humaine et créer des vies plus saines.

Comportement interdit

La discrimination, le harcèlement (y compris sexuel) et l'intimidation sur le lieu de travail sont inacceptables et peuvent causer de graves préjudices personnels et professionnels aux individus et créer une atmosphère hostile, incompatible avec l'objectif de la Société d'offrir un environnement de travail positif et respectueux, qui nourrit l'esprit d'équipe.

Comme décrit dans le [Code de conduite professionnelle et d'éthique](#) (« Code »), ainsi que dans les politiques locales, Charles River interdit toute forme de discrimination, harcèlement et intimidation contre les collègues de travail, les clients, les sous-traitants, les fournisseurs, les représentants ou les visiteurs, pour un certain nombre de raisons, dont les suivantes :

- | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------|
| • Race | • Langue | • Invalidité |
| • Religion | • Convictions ou croyances | • Grossesse |
| • Origine nationale ou ethnique ou ascendance | • Couleur | • Opinions politiques |
| • Orientation sexuelle, expression sexuelle ou identité de genre | • Sexe | • Classe sociale |
| • État civil, situation maritale ou familiale | • Âge | • Données génétiques |
| | • Statut militaire ou de vétéran | |

Le harcèlement sexuel est un comportement inapproprié qui est perçu comme étant basé sur le sexe d'une personne ou comme un comportement basé sur le sexe. Les avances sexuelles non venues, les demandes de faveur sexuelle et les autres comportements verbaux ou physiques de nature sexuelle constituent du harcèlement lorsque :

- la soumission à ce comportement est une condition explicite ou implicite de l'accès ou du maintien à l'emploi ;
- la soumission ou le rejet de ce comportement par un employé sont utilisés pour prendre des décisions relatives à l'emploi qui affectent cet employé ; et/ou

- ce comportement a pour but ou effet d'interférer de manière déraisonnable avec la performance au travail d'un employé ou de créer un environnement de travail intimidant, hostile, humiliant ou offensant.

Des lois interdisant la discrimination, le harcèlement et l'intimidation existent dans de nombreux pays. Toutefois, indépendamment des lois et normes en vigueur dans votre pays, les employés de Charles River sont tenus de respecter les principes énoncés dans la présente Déclaration globale, ainsi que les politiques en vigueur sur chaque lieu de travail. Tous les employés sont fortement encouragés à poser immédiatement toutes leurs questions ou préoccupations à leur responsable, à leur partenaire RH ou à tout membre de la direction du site.

Prévention et réponse

Formation et communication : Dans le monde entier, Charles River assure la formation et la communication sur les sujets couverts par la présente Déclaration globale lors de l'intégration et à intervalles réguliers par la suite.

Fournir un mécanisme sûr pour les signalements : Nous encourageons vivement tous les employés et les personnes qui fournissent des services sur notre lieu de travail à signaler immédiatement tout incident de harcèlement, discrimination et/ou intimidation, qu'ils en aient été eux-mêmes victimes ou qu'ils les aient observés. Les signalements peuvent être adressés à :

- Votre responsable (ou tout autre responsable avec lequel vous vous sentez à l'aise) ;
- Votre partenaire local des ressources humaines ;
- Le service des ressources humaines de l'entreprise ;
- L'équipe de la conformité juridique (legalcompliance@crl.com) ; OU
- La ligne d'assistance téléphonique de la Société (1-866-294-3699 ou <https://helpline.criver.com>).

Enquête sur toutes les plaintes : Toutes les allégations feront l'objet d'une enquête approfondie et des mesures seront prises rapidement pour éliminer tout comportement inapproprié et imposer des mesures correctives, si nécessaire.

Interdiction des représailles : Comme décrit dans la [Politique anti-représailles](#), Charles River ne tolère pas les représailles contre toute personne qui signale de bonne foi des incidents de harcèlement, discrimination et/ou intimidation.